



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 Janvier 2022  
19 heures

L'an deux mille vingt-deux le onze janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 6 Janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

**Présents** : Philippe ARIES - Éric FAUSSURIER - Didier BRUNEL - Marie-Agnès ACHAINTE - Magali ARNAUD - Isabelle DURAND - Marie-Christine FEUILLATRE - Marie-Claude FOREST - Catherine LIROLA - Emmanuel MARILLIER - Christian PEILLON - Sébastien SOUTRENON - Jean-Michel VALLOT

**Pouvoirs** : Yves MEILLER à BRUNEL Didier  
Catherine BRUNETON à FAUSSURIER Eric

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine FEUILLATRE

· **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Décembre 2021**

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 14 Décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Délibérations** :

• **DM n°2 Assainissement : Augmentation crédits compte emprunt au chapitre 16**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réaliser des virements de compte à compte pour augmenter les crédits au chapitre 16 pour couvrir les dépenses d'emprunt comme proposé ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues (invt)	0.42 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>0.42 €</b>	
D 1641 : Emprunts en euros		0.42 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0.42 €</b>

Délibération votée à l'unanimité.

- **DM n°1 CCAS : Augmentation crédits compte 6232 (fêtes et cérémonies)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réaliser des virements de compte à compte pour augmenter les crédits du compte 6232 pour couvrir les dépenses des colis de Noël des anciens

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies		1 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 000.00 €</b>
D 6562 : Aides	1 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>1 000.00 €</b>	

Délibération votée à l'unanimité.

- **Approbation du RPQS 2020 sur le service public d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Approbation unanime du Conseil Municipal

- **Achat terrain pour projet EU**

Monsieur BRUNEL présente le projet d'acquisition de terrain appartenant à Monsieur Laurent GAMET pour la création d'un poste de dévoiement et repompage des eaux usées allant à la station du Briat.

Monsieur le Maire propose qu'on entame les démarches auprès du propriétaire de ce terrain.

De même, afin de réaliser ces travaux, nous devons traverser une parcelle privée appartenant à Madame GERIN Gisèle. Monsieur le Maire propose de faire la demande de servitude de passage à la propriétaire et d'engager les actes notariés.

Cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle choisie,
- Accepte la proposition de servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de servitude de passage,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat de ce terrain ainsi que toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

- **Demande d'accompagnement du Parc "Commune engagée pour la nature"**

Le Parc du Pilat propose d'accompagner gratuitement les communes volontaires dans la construction et le suivi d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité de leur territoire.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes s'intégrant au projet communal et bien comprises par la population.

L'accompagnement consiste à co-construire un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité, tant du point de vue de la gestion des espaces que de l'amélioration de la prise en compte par les habitants ou acteurs socio-économiques.

Délibération du conseil municipal désignant un groupe de travail référent, pouvant être mixte élus / techniciens.

Il faut écrire une lettre de candidature avant le 31 janvier 2022 si on est intéressé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette année la proposition du Parc et propose d'attendre le retour d'expérience de communes s'étant engagé dans ce projet.

### Questions diverses

- **Présentation RPQS 2019 service public d'eau potable**

On peut noter la poursuite des travaux de remplacement des réseaux. Ceux-ci contribuent à améliorer le rendement de la distribution de l'eau et de limiter la perte par les fuites et les volumes détournés. Actuellement, le rendement du réseau est de 86,59% et l'indice linéaire de pertes de 0,72 m3/j/km (1,06 en 2018).

Le volume importé des puits du Rhône est en légère augmentation : 9103 m3 pour 7186 m3 en 2018.

- **Présentation RPQS 2019 sur le service public d'assainissement non collectif**

53% des installations de la communauté de communes sont conformes à la réglementation sur 1910 vérifications effectuées.

Pour Roisey, sur 76 installations, 21 présentent un caractère dangereux pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré.

- **Info rapport quinquennal attributions de compensation**

Monsieur le maire présente le rapport de la Communauté de Communes :

M. le président expose que l'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a modifié le 2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI relatif aux attributions de compensation en instituant à compter du 30 décembre 2016, date de publication de la loi, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des Allocations Compensatrices (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Le montant de l'attribution de compensation pour Roisey est inchangé à 9029.72€

- **Propositions suite annulation repas anciens**

Suite à l'annulation du repas des anciens, nous avons encore le choix :

- Reporter le repas à une date ultérieure,
- Faire un colis comme les autres,
- Faire un bon cadeau "repas à l'Escale" du même montant valable plusieurs mois.

Après discussion et impossibilité de trouver une date ultérieure, la décision d'attribuer un bon cadeau-repas avec l'Escale a été choisie.

Concernant l'animation prévue, un dédommagement leur sera attribué.

- **Convention ENEDIS pour enfouissement ligne HT Sagnemorte**

Nous avons l'honneur de vous informer que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, nous sommes chargés par Electricité Réseau Distribution France de SAINT-ETIENNE (ENEDIS), représenté par Monsieur Patrick LYONNET, de l'étude de l'enfouissement de la ligne électrique Haute Tension Aérienne sur la commune de VERANNE entre Maisonneuve et le Bourg (RD n°34) et sur la commune de ROISEY au lieu dit Sagnemorte afin d'améliorer le réseau.

- **Grève école : Service minimum**

Dans le cadre de l'appel à la grève des enseignants et services scolaires, notre personnel étant tous grévistes, nous avons eu beaucoup de difficultés à organiser un service minimum d'accueil obligatoire.

- **Retour commissions**

**Commission RH :**

Les entretiens individuels du personnel sont terminés.

**Commission communication :**

Le bulletin municipal a été distribué.

**Commission URBA :**

La révision du PLH est en cours.

Le choix d'un appartement de secours se fera sur Chavanay et géré par agence.

**Commission Travaux :**

Les demandes de subvention pour les différents travaux projetés ont été faites.

Suite aux travaux de curage des lagunes du Briat, nous avons un problème d'évacuation et de traitement. Une rencontre est prévue avec la MAGE pour nous conseiller.

Plusieurs murs en mauvais état sont en cours de réfection ou le seront dans les semaines à venir.

La fin des travaux des fenêtres de l'école et de la bibliothèque seront terminés le mercredi 19/01.

Plusieurs devis ont été établis pour refaire le toit de la Chapelle Saint Antoine. Une réunion avec les personnes s'occupant du patrimoine est prévue.

Concernant les 2 PC que l'on avait déposé au service instructeur, on a reçu l'autorisation de les réaliser. Il s'agissait de la création d'un auvent de déchargement des camions au local de La Poste et de la mise en place d'une bâche de sécurité eau incendie sur le chemin des Jarries en lieu et place de l'ancien réservoir.

Enfin, il a été convenu de relancer la réflexion de goudronnage de la cour d'école en parallèle d'un aménagement du jardin du prieuré et d'équipements dans la cour.

Fin de séance à 22h00

Prochain CM : Février 2022